



Prime de précarité en cas de refus de cdi pour formation?

Par **maoui07**, le **25/09/2009** à **21:31**

Bonjour,
je suis actuellement employée en tant que conductrice ambulancière dans une société d'ambulance dans le var depuis 1ans et 1 mois, et mon contrat (2ème cdd) prend fin le 30 novembre et je souhaite refuser le cdi proposer par l'entreprise pour aller en formation a 100 kms d'ici en février, (la boîte m'a proposé de me la payer par le biais du fond gecif, mais je ne veux pas car je ne souhaite pas rester dans l'entreprise et encore moins devoir rembourser les frais avancés par elle...). Je souhaite savoir si il existe un moyen de les obliger a me payer une prime de précarité en cas de refus de cdi pour des raisons spéciales (formation, déménagement ou autre...) et comment les contraindre à m'en payer une?

Par **Visiteur**, le **26/09/2009** à **08:01**

bonjour,

si vous refusez le cdi.. (même emploi ou similaire, rémunération équivalente) et à condition qu'il vous soit proposé avant la fin de votre cdd.. vous n'avez pas droit à la prime de précarité.